



INFORMATION COVID-19 CAF de la Haute-Savoie

Comme en mars dernier, la Caf de la Haute-Savoie reste mobilisée pour assurer sa mission de service public auprès de ses allocataires et de ses partenaires.

Pour leurs démarches, nous demandons à nos usagers de privilégier :

- le site internet www.caf.fr/ (espace Mon Compte)
- l'[application mobile Caf – Mon Compte](#) pour un traitement plus rapide de leurs demandes.

Pour contacter la Caf, nous demandons à nos usagers de privilégier :

Le téléphone

- Prendre un rendez-vous téléphonique avec un conseiller via caf.fr > Contacter ma Caf > Demander un rendez-vous ; [En savoir plus](#).
- Contacter le 0810 25 74 10 (0,06 €/min + prix d'un appel local).

À noter : les rendez-vous téléphoniques ont rencontré un certain succès auprès des allocataires pendant la 1^{re} vague.

Le courriel

- Envoyer un courriel sur caf.fr > [Contacter ma Caf](#) > Envoyer un courriel.
- Transmettre un document par courriel à : transmettreundocument.caf74@info-caf.fr. [En savoir plus](#).

L'accueil

Enfin lorsqu'une question n'a pu trouver de solution à distance, nous accueillons nos usagers, uniquement sur rendez-vous, dans nos accueils d'Annecy, Annemasse, Cluses et Thonon-les-Bains.

Ils peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller :

- sur www.caf.fr > Contacter ma Caf ;
- sur une borne devant la Caf.

Toutes les précautions sanitaires nécessaires sont prises pour garantir la sécurité de tous au sein de nos accueils.

Nos partenaires des [Espaces France Services et des Maisons de services au public conventionnés](#) accompagnent les usagers sur caf.fr et sur d'autres sites de services publics dans tout le département.

Aide exceptionnelle

La Caf versera à partir du 27 novembre une aide exceptionnelle de solidarité aux familles, aux personnes les plus modestes et aux jeunes de moins de 25 ans, sans démarche de leur part :

- les foyers allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa) recevront 150 € plus 100 € supplémentaires par enfant à charge ;
- les familles avec enfant(s) bénéficiaires d'une Aide personnelle au logement (Apl) recevront 100 € par enfant à charge.

[En savoir plus : http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2020/rsa-apl-une-nouvelle-aide-exceptionnelle-de-solidarite](http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2020/rsa-apl-une-nouvelle-aide-exceptionnelle-de-solidarite)